

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

**Décision du 11 juillet 2023 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : IOMV2319611S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code de l'entrée, du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le décret du 17 janvier 2022 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 15 mars 2023 portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Lucie Roche, directrice de l'asile, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Caterina Gentiloni-Silveri, adjointe, à l'effet de signer, dans le cadre des instructions qui lui sont données et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant aux champs de compétences de la direction de l'asile, telles que définies par la décision du 15 mars 2023 susvisée.

Article 2

La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2023.

Article 3

La décision du 20 juillet 2022 portant délégation de signature est abrogée (IOMV2221597S).

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Fait le 11 juillet 2023.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
Didier Leschi

